

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844  
Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

**CONFÉRENCE DE L'UNION**  
**Trente-deuxième session ordinaire**  
**10 - 11 février 2019**  
**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**Assembly/AU/22(XXXII)**  
Original : anglais

**RAPPORT DE S.E. FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBE, PRÉSIDENT  
DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE ET LEADER SUR LE MARCHÉ  
UNIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN EN AFRIQUE (MUTAA) -**

**RAPPORT DU LEADER DU MARCHÉ UNIQUE DU TRANSPORT AÉRIEN EN  
AFRIQUE (MUTAA) - S.E., PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TOGO  
SUR**

**L'OPÉRATIONNALISATION DU MARCHÉ UNIQUE TRANSPORT AÉRIEN EN  
AFRIQUE (MUTAA) DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2063 DE L'UNION  
AFRICAINNE (UA)**

**Résumé exécutif**

1. L'an 2018, nous avons assisté à un événement historique d'une grande importance pour le secteur de l'aviation civile en Afrique. Il s'agit du lancement du Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA) qui s'est déroulé en janvier 2018 lors de la 30<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie. J'ai eu l'honneur d'être nommé Champion du projet avec le mandat de superviser son exécution. La création du MUTAA est devenue réalité environ vingt ans après l'adoption de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du transport aérien par l'Assemblée de l'Union en juillet 2000 et trente ans après l'adoption de la déclaration de Yamoussoukro sur une nouvelle politique africaine du transport aérien en 1988.

2. L'agenda de Yamoussoukro était axé sur la résolution des principaux problèmes du secteur du transport aérien en Afrique. L'Afrique a été confrontée à la concurrence déloyale des principales compagnies aériennes mondiales, qui dominent à la fois le marché international et le marché intérieur du continent. La part des compagnies aériennes africaines ne représente actuellement que 3% environ. En outre, il existe de nombreux obstacles réglementaires à l'interconnexion des villes africaines et des centres commerciaux avec des vols directs économiques. Par conséquent, le transport aérien en Afrique est coûteux et inefficace par rapport aux autres régions du monde. La mise en place du marché unique du transport aérien en Afrique est essentiellement un mécanisme pratique pour accélérer la mise en œuvre de la décision de Yamoussoukro (YD).

3. En tant que champion de cet important projet phare, je suis appelé à superviser et à plaider en faveur de la mise en œuvre effective d'actions spécifiques conduisant à la création et au fonctionnement effectif du marché du transport aérien unique en Afrique. Ces actions incluent:

- i) Le plaidoyer pour que tous les États membres rejoignent le marché;
- ii) l'harmonisation des accords sur les services aériens entre les États;
- iii) le renforcement des capacités des États membres et des CER;
- iv) le renforcement de l'organe d'exécution (CAFAC);
- v) la mobilisation des ressources; et
- vi) la nomination de champions régionaux;

4. Dans ce rapport, je voudrais souligner les principales réalisations ainsi que les problèmes de mise en œuvre cruciaux que j'ai rencontrés lors de la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien en Afrique, en collaboration avec la Commission

et d'autres parties prenantes du secteur de l'aviation depuis janvier 2018. Le niveau de mise en œuvre se décrit comme suit :

### **Plaidoyer**

5. Comme vous vous en souviendrez peut-être, en janvier 2018, le MUTAA a été créé par **vingt-trois (23) États membres**. Actuellement, **vingt-huit (28) États membres** ont signé l'engagement solennel, à savoir: **Bénin, Burkina Faso, Botswana, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, Côte d'Ivoire, Tchad, Égypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Rwanda, Sierra Leone, Afrique du Sud, Eswatini, Togo et Zimbabwe**.

6. Cela signifie que vingt-sept (27) États membres n'ont pas encore rejoint le marché unique du transport aérien africain. Ces États-membres sont: **Algérie, Angola, Burundi, Comores, République Démocratique du Congo, Érythrée, Libye, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Maurice, Maroc, Namibie, République Arabe Sahraouie Démocratique, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud. , Soudan, Tanzanie, Tunisie, Ouganda et Zambie**.

7. Je tiens à féliciter les 28 États membres d'avoir pris la noble décision de rejoindre le MUTAA. Mes félicitations vont également à l'endroit du président de la Commission qui a intensément mobilisé les États membres individuellement et collectivement sur l'impératif d'adhérer au MUTAA. J'entends intensifier mes relations avec les autres États membres afin de leur permettre de prendre facilement la décision de rejoindre le Marché. L'objectif pour 2019 est d'atteindre au moins quarante (40) États membres et l'ensemble des cinquante-cinq (55) États membres d'ici 2021, date d'adoption du PIDA PAP2. Le Marché unique bénéficierait davantage au continent sur les plans économique, social et politique, y compris tous les États membres. Aucun pays ne devrait être laissé pour compte.

### **Harmonisation des Accords de Service Aériens**

8. Deux événements ont été organisés au cours desquels plusieurs États membres du MUTAA ont eu l'occasion d'harmoniser leurs Accords bilatéraux sur les services aériens (ABSA) afin d'éliminer les obstacles à leurs marchés de transport aérien. Il s'agit de la:

1. Quatrième réunion du Groupe de travail ministériel sur le MUTAA tenue à Lomé (Togo) du 25 au 28 mai 2018; et
2. Réunion de négociation sur les services aériens de l'aviation civile internationale (ICAN 2018) tenue à Nairobi (Kenya) du 10 au 15 décembre 2018.

9. Seize (16) pays ont signé un mémorandum de mise en œuvre adopté pour harmoniser tous les accords bilatéraux sur les services aériens conclus entre les membres du Marché unique du transport aérien en Afrique afin de garantir le respect de la décision de Yamoussoukro. En outre, dix (10) États membres ont signé un nouvel accord bilatéral sur les services aériens conforme à la décision de Yamoussoukro.

## **Mobilisation des ressources et renforcement des capacités de l'agence d'exécution du marché unique du transport aérien africain (CAFAC)**

**10.** La Commission a organisé deux (2) réunions de consultation avec les parties prenantes du secteur de l'aviation, **la première le 27 mars 2018 à Abidjan en Côte d'Ivoire** et la seconde **les 28 et 29 janvier 2019 à Dakar au Sénégal**. Les réunions ont permis d'élaborer et de mettre à jour **un plan d'action prioritaire** pour le MUTAA pour la période 2018-2019.

**11.** En outre, lors de la quatrième réunion du groupe de travail ministériel sur le MUTAA, tenue à Lomé en mai, j'ai personnellement tenu des consultations avec diverses parties prenantes, notamment la Commission, CAFAC, BAD, IATA, AFRAA, UE, Banque mondiale et OACI . Les parties prenantes se sont engagées spécifiquement à fournir un soutien technique et financier s'élevant actuellement à plus de 5,0 millions de dollars américains pour la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire.

### **Conclusion et recommandations**

**12.** Je voudrais terminer en félicitant les États membres qui ont rejoint le marché et en appelant les pays qui ne l'ont pas encore fait à le faire au meilleur de leur convenance.

**13.** Je suis satisfait des progrès accomplis depuis le lancement du marché, en particulier des efforts visant à renforcer les capacités de l'Agence d'exécution (CAFAC). Il est temps que la CAFAC assume ses responsabilités de manière efficace. La Commission et moi-même sommes déterminés à aider l'Agence d'exécution à s'acquitter de ses tâches.

**14.** Afin de poursuivre les efforts de plaidoyer, je recommande que le Marché unique du transport aérien en Afrique soit inscrit à votre ordre du jour, lors des diverses réunions des Communautés économiques régionales.

**15.** Enfin, je souhaite recommander que le Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA) soit inclus parmi les projets relevant actuellement de l'Initiative présidentielle sur les infrastructures.

**A. Contexte :**

16. Comme vous vous en souviendrez, lors du 30<sup>ème</sup> Sommet ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine tenu à Addis Abeba, en Ethiopie, le Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA) a été établi le 28 janvier 2018, comme l'un des premiers projets phares de l'Agenda 2063 de l'UA à être lancé, (**Décision - Assemblée/UA/Dec.665 (XXX)**). J'ai été honoré par vous et désigné par son Excellence, Paul Kagamé, Président de l'Union africaine, pour être le champion du Marché unique du transport aérien africain. Une année s'est déjà écoulée.

17. Il est important de souligner les avantages du marché unique du transport aérien africain et la nécessité d'unifier notre marché intérieur du transport aérien. Le marché stimulera d'énormes possibilités d'investissements transfrontaliers dans l'industrie de l'aviation et du tourisme, créera des millions d'emplois et une prospérité économique accrue pour nos citoyens et facilitera le bon fonctionnement de la zone continentale africaine de libre-échange et la libre circulation des personnes. Le marché unique du transport aérien africain offre une excellente occasion d'améliorer la connectivité entre nos États membres et d'accroître les liaisons et les vols entre les différentes capitales africaines et de réduire également le coût du transport aérien. Pour voyager d'un pays africain à un autre, nos citoyens ne devraient pas prendre des vols qui les emmènent vers d'autres continents pour retourner à leurs destinations en Afrique.

18. La décision adoptée par le 30<sup>ème</sup> sommet appelait à un certain nombre de mesures spécifiques pour la mise en place du marché unique du transport aérien africain, notamment l'adoption de mesures pour l'adhésion d'un plus grand nombre d'États, l'harmonisation des accords de services aériens entre États, le renforcement des capacités des États membres, la mobilisation de ressources pour la mise en place du Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA) et la nomination de champions régionaux.

19. Le présent rapport met donc en lumière certaines des principales actions entreprises par le Champion en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les parties prenantes de l'industrie aéronautique depuis le dernier sommet de janvier 2018 et les progrès généraux réalisés dans la mise en œuvre du marché unique du transport aérien africain.

**B. Plaidoyer pour que davantage d'États membres signent l'engagement solennel en faveur de la création du marché unique du transport aérien africain.**

20. Lors du lancement du marché unique du transport aérien africain, vingt-trois États membres (23) avaient signé l'engagement solennel en faveur de la création du marché unique du transport aérien africain. En tant que champion du marché unique du transport aérien africain, l'un de mes principaux rôles est de plaider en faveur de l'adhésion d'un plus grand nombre d'États au marché.

21. Actuellement, vingt-huit (28) États membres ont exprimé leur engagement solennel au MUTAA, à savoir : Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Botswana, Botswana, Cabo-Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, République centrafricaine, République du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Tchad, Eswatini, Togo, Zimbabwe.

**22.** Depuis que j'ai pris mes fonctions, j'ai pris contact avec un certain nombre de pays et, sur la base des réactions que nous avons reçues, je pense que le nombre de pays ayant souscrit à l'engagement solennel devrait atteindre quarante ou plus d'ici la fin de l'année 2019. Certains pays sont en passe d'adhérer par le biais de leur mécanisme législatif national.

**23.** A ce jour, nous avons encore vingt-sept (27) Etats membres qui n'ont pas encore rejoint le marché unique du transport aérien africain, à savoir : Algérie, Angola, Angola, Burundi, Comores, Comores, Érythrée, Libye, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Maurice, Maroc, Namibie, Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, République arabe sahraouie démocratique, République démocratique du Congo, République démocratique du Congo, Sénégal, Seychelles, Somalie, Sud Soudan, Soudan, Tanzanie, Tunisie et Zambie. Le marché unique du transport aérien africain est essentiel pour le programme d'intégration de notre Union. Par conséquent, aucun pays ne devrait être laissé de côté.

**24.** À cet égard, j'engage les actions appropriées pour accélérer le processus d'adhésion des Etats membres à l'engagement solennel et la nomination des champions régionaux. Nous nous félicitons de la décision prise par les 28 pays déjà présents sur le marché d'ouvrir immédiatement leurs marchés de transport aérien respectifs et j'espère que d'autres États y adhéreront bientôt. Je tiens également à saluer les efforts du Président de la Commission de l'Union africaine pour son dévouement et sa détermination à promouvoir cet important projet de l'Agenda 2063 de l'UA.

### **C. Harmonisation de l'accord relatif aux services aériens entre les États membres sur le marché**

**25.** Afin de rendre le marché opérationnel, il est important que tous les pays présents sur le marché et ceux qui le rejoindront ultérieurement suppriment toute restriction dans leur accord bilatéral de services aériens et/ou veillent à ce que tout nouvel accord soit conforme aux dispositions de la décision de Yamoussoukro. À cet égard, le Gouvernement togolais a accueilli la quatrième réunion du Groupe de travail ministériel du MUTAA du 25 au 28 mai 2018. Vingt et un ministres qui ont signé l'engagement solennel ont participé à la réunion.

**26.** J'ai le plaisir d'annoncer que la quatrième réunion du groupe de travail ministériel s'est mise d'accord sur un protocole de mise en œuvre qui vise à harmoniser tous les accords bilatéraux relatifs aux services aériens entre les membres du marché unique du transport aérien africain (à savoir : Bénin, Cabo Verde, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, République centrafricaine, République centrafricaine, Rwanda, Sierra Leone et Togo). Le mémorandum exige également que les États membres ne refusent pas à une compagnie aérienne africaine éligible le droit d'exploiter des services en raison de l'absence d'un accord bilatéral existant sur les services aériens.

**27.** Dix États membres ont signé un nouvel accord bilatéral sur les services aériens conforme à la décision de Yamoussoukro au cours de cette réunion. Douze pays ont entrepris des consultations bilatérales sur l'harmonisation de leurs accords bilatéraux sur les services aériens (BASA) respectifs afin de supprimer toutes les restrictions incompatibles avec la Décision de Yamoussoukro.

**28.** Récemment, la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC) en collaboration avec l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) et le Gouvernement de la République du Kenya, a organisé la onzième édition de la réunion de négociation sur les

services aériens civils internationaux (ICAN2018) 10-15 décembre 2018. Cette plateforme a permis à un plus grand nombre d'États d'harmoniser leurs accords bilatéraux en matière de services aériens. Deux autres pays ont également signé le Mémoire d'application de la Décision de Yamoussoukro, à savoir la Gambie et le Mozambique. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier mon frère, le Président Uhuru Kenyatta, d'avoir personnellement ouvert cette manifestation, pour l'engagement du Kenya en faveur du Marché unique du transport aérien africain et pour son message exhortant tous les pays africains à rejoindre le Marché unique du transport aérien en Afrique.

**D. Consultation avec l'industrie aéronautique, mobilisation des ressources et renforcement des capacités de l'agence d'exécution du marché unique du transport aérien africain (CAFAC)**

**29.** La Commission de l'Union africaine a tenu une réunion de consultation avec l'industrie aéronautique en mars 2018 à Abidjan. Lors de cette réunion, un plan d'action prioritaire a été convenu pour 2018-2019. Le plan d'action met l'accent sur la mise en œuvre des mesures immédiates par les États signataires, l'élaboration d'une campagne de sensibilisation, la mobilisation de ressources, le renforcement de la coopération entre compagnies aériennes et la recherche d'une assistance technique aux États membres pour leur permettre d'améliorer le niveau de sûreté et de sécurité.

**30.** A cet égard, j'ai tenu une réunion consultative avec les différentes parties prenantes de l'industrie à savoir : la Commission de l'Union africaine, la Commission africaine de l'aviation civile, l'Association des compagnies aériennes africaines, l'ASECNA, l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Banque africaine de développement, le 28 mars 2018. Lors de cette réunion, j'ai reçu des promesses de soutien à l'opérationnalisation du marché unique du transport aérien africain, la Banque africaine de développement indiquant qu'elle mettra à disposition des ressources pour renforcer les capacités de la Commission africaine de l'aviation civile, tandis que l'Organisation de l'aviation civile internationale s'est engagée à élaborer un programme d'assistance technique pour aider les États dont le niveau de sûreté et de sécurité est inférieur à 60% à une mise en œuvre efficace. J'assurerai donc le suivi de ces engagements.

**31.** L'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire a été examiné les 28 et 29 janvier 2019 à Dakar, Sénégal. Je suis informé que la Banque africaine de développement a établi un cadre pour financer l'Agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro à hauteur de quatre millions et demi de dollars américains (4,5 millions de dollars américains). La Banque mondiale a également mobilisé des ressources à hauteur de un million de dollars américains pour soutenir l'opérationnalisation du marché unique du transport aérien africain et l'Union européenne a lancé des projets pour soutenir le renforcement de la sécurité aérienne dans les États membres.

**32.** Depuis février 2018, la Commission africaine de l'aviation civile, qui est également l'agence d'exécution du marché unique du transport aérien africain, n'a pas eu de secrétaire général effectif. J'ai donc chargé la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement de faciliter le processus d'élection d'un nouveau Secrétaire général pour la CAFAC dès que possible. A cet égard, la 29<sup>ème</sup> session plénière extraordinaire de la Commission africaine de l'aviation civile a nommé un nouveau Secrétaire général de la CAFAC, en l'occurrence M. Tefera Mekonnen Tefera, qui est ici avec nous aujourd'hui.

**33.** Tout en félicitant le nouveau Secrétaire général pour sa nomination, y compris les membres du nouveau Bureau de la Commission africaine de l'aviation civile, j'exhorte le nouveau Secrétaire général et le Bureau à engager immédiatement le processus visant à ce que l'Agence d'exécution de la Décision de Yamoussoukro supervise efficacement le fonctionnement du marché, l'application de la réglementation de la concurrence et la protection des consommateurs adoptée par la 30<sup>ème</sup> Assemblée de l'UA. Je suis informé que le texte institutionnel et réglementaire de la décision de Yamoussoukro a été publié. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission africaine de l'aviation civile, doit veiller à ce que les États membres soient sensibilisés à ces instruments réglementaires.

**34.** La Commission a organisé un atelier sur la politique continentale des transports du 19 au 23 novembre qui a examiné (i) les orientations de politique extérieure et les clauses contraignantes pour la négociation d'accords relatifs aux services aériens avec des États et régions non africains et (ii) le projet de mécanisme de règlement des différends et ses institutions.

**35.** Le bon fonctionnement du marché unique du transport aérien africain va créer des contraintes en matière d'infrastructures aériennes dans plusieurs aéroports et de congestion de l'espace aérien. La demande future d'infrastructures aéronautiques doit être abordée dans la prochaine phase du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). À cet égard, je tiens à féliciter le Président de la Commission de l'Union africaine d'avoir nommé mon frère, l'Honorable Raila Odinga du Kenya, Haut Représentant pour le développement des infrastructures en Afrique. Ensemble, nous devrions être en mesure de faire en sorte que le marché unique du transport aérien africain soit opérationnel et dispose de la connectivité requise sur tout notre continent.

## **E. Conclusion**

**36.** Depuis janvier 2018, je suis convaincu que des progrès notables sont accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route du Groupe de travail ministériel pour l'établissement du MUTAA, y compris (a) le plaidoyer en faveur de l'adhésion de nouveaux États ; (b) l'incitation des États signataires à mettre en œuvre les mesures immédiates nécessaires pour concrétiser leur engagement solennel, (c) la finalisation et l'adoption du texte réglementaire de la Décision de Yamoussoukro, (d) la mobilisation des ressources pour l'Agence d'exécution de YD, (e) l'établissement d'un protocole de coopération entre les Communautés économiques régionales et la Commission africaine de l'aviation civile concernant le fonctionnement du MUTAA, f) mobilisation d'une assistance technique pour aider les États membres à mettre en œuvre les objectifs de sécurité d'Abuja et g) a élaboré des lignes directrices de politique extérieure avec des clauses contraignantes pour la négociation d'accords de services aériens avec des pays et régions non africains.

**37.** L'opérationnalisation du marché unique du transport aérien africain est très importante pour l'intégration réussie de notre continent et il s'agit d'un système d'approvisionnement logistique important pour le bon fonctionnement de la zone continentale africaine de libre-échange. J'appelle donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer, à demander à leurs ministres des affaires étrangères de compléter et de soumettre à celle-ci leur instrument d'engagement solennel en vue de la création du Marché unique du transport aérien en Afrique et à ceux qui sont déjà parties, à signer le Mémoire de mise en œuvre. À cet égard, je charge mon ministre des Affaires étrangères de donner suite à vos engagements.



**38.** La nomination de l'Honorable Raila Odinga, contribuera grandement à renforcer le plaidoyer en faveur de l'adhésion de tous les Etats membres au Marché unique du transport aérien africain. La nomination du nouveau Secrétaire Général est également un développement important depuis le lancement de la MUTAA. Nous sommes reconnaissants à la Banque africaine de développement et aux autres partenaires au développement, en particulier l'Union européenne, pour avoir soutenu l'opérationnalisation du marché unique du transport aérien africain, la Banque mondiale, l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Association du transport aérien international (IATA) pour leur soutien dans leur plaidoyer en faveur du marché unique du transport aérien africain.

#### **F. Recommandations**

**39.** Je voudrais terminer en félicitant les États membres qui ont rejoint le marché et en appelant les pays qui ne l'ont pas encore fait à le faire dans les meilleurs délais.

**40.** Je suis satisfait des progrès réalisés depuis le lancement du marché, en particulier les efforts pour renforcer les capacités de l'Agence d'exécution (CAFAC). Il est temps que la CAFAC assume ses responsabilités de manière efficace. La Commission et moi-même sommes déterminés à aider l'agence d'exécution à s'acquitter de ses tâches.

**41.** Compte tenu de l'importance du marché unique du transport aérien africain, je recommande que le Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA) soit inclus parmi les projets actuellement en cours dans le cadre de l'Initiative Présidentielle des sur les Infrastructures.

**42.** Afin de poursuivre les efforts de plaidoyer, j'ai également l'intention de participer aux réunions des chefs d'État et de gouvernement des Communautés économiques régionales. A cet égard, je demande que le Marché unique du transport aérien en Afrique soit inscrit à vos ordres du jour réguliers des réunions des Communautés économiques régionales.

2019-02-10

# Report of H.E. Faure Essozimna Gnassingbe, president of the Togolese Republic and leader of the single African Air Transport Market (SAATM)

African Union

African Union

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/8125>

*Downloaded from African Union Common Repository*